



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2017 : DES RÉSULTATS NETTEMENT MEILLEURS

Le redressement de l'activité de l'artisanat du bâtiment se confirme enfin.



Cette reprise commence à avoir un impact sur l'emploi. Le nombre de salariés dans l'artisanat du BTP a ainsi augmenté de 0,3 % au 1^{er} trimestre et les intentions d'embauche sont en hausse."

+2,5 %

La progression de l'activité globale de l'artisanat du bâtiment au 2^{ème} trimestre est significative..

Le beau résultat du 2^{ème} trimestre est largement tiré par la construction neuve qui confirme sa bonne tenue avec une croissance de 4,5 %. Fin juin, le Ministère de la Cohésion des Territoires a ainsi confirmé la forte hausse des logements autorisés (+12,9 % depuis un an) comme des mises en chantier (+ 14 %). Ce sont surtout les logements individuels qui profitent de cette reprise avec une hausse de 15,3 % sur un an.

On notera cependant que l'accélération des autorisations de logements de mars à mai (+ 7,3 %) concerne essentiellement le collectif (+ 11,4 %) et beaucoup moins les logements individuels (+ 1,4 %).

L'entretien rénovation demeure plus fragile et n'accroît son activité que de 1 % ce trimestre. Pour autant, les perspectives restent favorables : les taux d'intérêt sont contenus à des niveaux encore très intéressants, les aides fiscales jouent à plein leur effet incitatif, et les ventes de logements sont en pleine expansion, atteignant presque le record qui avait été atteint en 2000, avec 900 000 ventes (contre 950 000 il y a 17 ans).

Au cours de ce deuxième trimestre, tous les métiers ont profité de la reprise, surtout les maçons qui ont bénéficié d'une progression de leur activité de 4 %. De même, l'ensemble des régions connaissent cette accélération

de la reprise. Les carnets de commande, qui sont désormais de 94 jours (contre 80 en juillet 2016) incitent à l'optimisme.

Reste un point noir : la trésorerie des entreprises est toujours très fragile, même si le nombre d'entreprises qui notent une amélioration sont plus nombreuses que l'an dernier. Il ne faudrait donc pas remettre en cause aucune des dispositions qui permettent aujourd'hui au secteur

de sortir doucement de presque 10 années de crise. La CAPEB est, et sera particulièrement vigilante sur cette nécessaire stabilité des dispositifs incitatifs (TVA, CITE, ECO Prêt, etc) qui ont été mis en place. Et en tout premier lieu le taux réduit de TVA qui est une condition indispensable à la

commande de travaux tant pour les particuliers que pour les collectivités.

Quant au CITE, toute suppression aurait pour conséquence de faire chuter le marché porteur de la rénovation énergétique et ferait fi de tout le travail de longue haleine qu'ont accepté d'entreprendre les entreprises artisanales du bâtiment, en suivant des formations pour monter en compétences et acquérir les qualifications RGE. Si on voulait casser le marché de la rénovation énergétique, on ne s'y prendrait pas autrement ! Vigilance donc !

21 % des entreprises envisagent de recruter. Elles n'étaient que 10 % l'an dernier à la même époque.



MÉTIERS

→ PRODUITS PPG : LES ARTISANS TESTEURS ONT RENDU LEURS AVIS

Après 2 mois de mise à l'épreuve sur les chantiers, la campagne de tests des produits PPG en cours de développement touche à sa fin. L'IRIS-ST et l'industriel PPG sont retournés à Arras au sein de la CAPEB Pas-de-Calais pour avoir le retour des 9 artisans testeurs. Lors de cette réunion, les artisans ont pu s'exprimer librement sur les prototypes testés, l'objectif étant de recueillir leurs avis sur les différentes caractéristiques des produits aussi bien au niveau de la performance technique qu'au niveau ergonomique, incluant le conditionnement du produit et son confort d'application.

Grâce à leur savoir-faire et leur expérience, un débat constructif et enrichissant s'est instauré entre eux et PPG. Merci aux artisans de la CAPEB du Pas-de-Calais de s'être impliqués dans cette démarche. Certains la prolonge encore de quelques semaines pour tester les produits qu'ils n'ont pas pu essayer durant ces 2 mois. De son côté, PPG continue à travailler sur ses produits et sur leur évolution éventuelle avant de décider de leur commercialisation ou non. IRIS-ST reviendra vers les artisans, dans les prochains mois, pour les tenir informés des suites qui seront données par PPG à ces tests.

ÉCONOMIE

→ LA CAPEB SIGNE UNE CONVENTION AVEC LA BANQUE DE FRANCE

La BDF a mis en place une plateforme qui oriente les chefs d'entreprises vers des partenaires. L'objectif est d'accueillir les dirigeants de TPE (c'est-à-dire, pour la BDF, les entreprises qui déclarent moins de 2M€ de chiffre d'affaires et qui ont un nombre de salariés inférieur à 10). Depuis cette plateforme, les entreprises sont orientées vers les réseaux professionnels les mieux adaptés pour répondre à leurs interrogations.

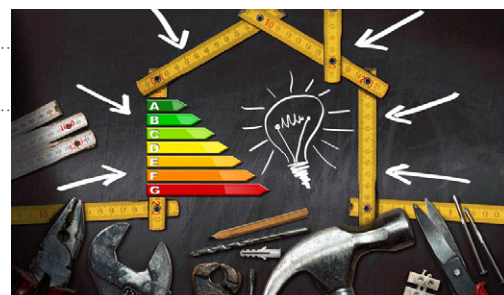
Les partenaires de ce dispositif sont tous les acteurs publics et privés de tous les secteurs d'activités : organismes de financement, organismes de cautionnement, notaires, chambres consulaires, administrateurs et mandataires judiciaires, administrations (DGFIP, URSSAF...), médiation du crédit, médiation des entreprises, tribunaux de commerce, sans oublier les fédérations patronales. À ce jour, 18 conventions ont déjà été signées.

Au 1^{er} juin, la Banque de France a comptabilisé 1 500 demandes de renseignement de la part des TPE qui ont entraîné une réponse d'un des partenaires du dispositif. Elles ont donné satisfaction aux utilisateurs puisque, selon une enquête réalisée par GMV Conseil, 92 % des chefs d'entreprise sont satisfaits de la réactivité du correspondant TPE et 88 % recommanderaient ce service.

80 % des entreprises utilisatrices ont moins de trois salariés et 90 % ont un chiffre d'affaires inférieur à 750 k€.

Les demandes formulées par les patrons de TPE concernent à 53 % le financement, 12 % la création, 8 % le développement, 4 % le traitement des difficultés financières. Ce partenariat intéresse tout particulièrement nos adhérents qui peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement gratuit lors de toutes les étapes de la vie de leur entreprise, depuis sa création jusqu'à sa transmission en passant par son développement sans oublier les éventuelles difficultés qu'il pourrait rencontrer. D'ailleurs, 50 % des chefs d'entreprise qui ont déjà été accompagnés par ce dispositif relèvent du bâtiment ou du commerce, notre branche concentrant 19 % des 3 millions de TPE immatriculées au registre du commerce ou au répertoire des métiers.

Chaque département en France et en Outre-Mer dispose d'un correspondant dédié. Ces correspondants renvoient les demandes fréquemment vers un acteur du financement classique (28 % des cas) mais également vers les chambres consulaires et les organisations professionnelles (12 % dans les deux cas).



→ OBLIGATION DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE TERTIAIRE : LE DÉCRET SUSPENDU

Un décret paru le 9 mai dernier avait suscité de vives réactions. Ce texte, dont l'objectif était d'accélérer la rénovation énergétique du parc tertiaire (soit plus de 900 millions de m²), était attendu depuis des années. Mais, en paraissant très en retard, il n'en avait pas moins conservé les échéances initialement envisagées. Ainsi, ce décret imposait la réalisation avant le 1^{er} juillet 2017 d'un audit énergétique et d'un plan d'actions d'économie d'énergie de travaux d'amélioration de la performance énergétique pour les commerces et les hôtels notamment. Totalement irréalisable évidemment !

Plusieurs organisations professionnelles de ces secteurs ont donc déposé un recours devant le Conseil d'État qui leur a donné raison et a suspendu l'application de ce décret en reconnaissant que le calendrier prévu était irréaliste.

Le Conseil d'État a également suspendu cette obligation de travaux lors d'une seconde audience. Il a considéré que fixer une obligation de réduction de 25 % de la consommation énergétique des bâtiments d'ici 2020 était illégal dans la mesure où la loi impose un délai de 5 ans entre la publication du décret et la date à laquelle les obligations de performance énergétique doivent être respectées. Le Conseil d'État a motivé sa décision non seulement sur la base d'une trop courte échéance, mais également parce que les obligations n'étaient pas modulées en fonction des différents types de bâtiments tertiaires concernés.

GOVERNEMENT

→ MALGRÉ L'ÉTAT DES FINANCES PUBLIQUES, LE PREMIER MINISTRE PROMET DE BAISSER LA PRESSION FISCALE

Edouard Philippe a annoncé que le Gouvernement avait l'intention de ramener le déficit public de la France à 2,7 % du PIB l'an prochain. Et malgré tout, il promet une baisse de la fiscalité à hauteur de 11 milliards d'impôts, ce qui nécessitera de réaliser au moins 20 milliards d'économies sur les dépenses publiques et ce, à condition que la croissance du PIB atteigne au moins 1,7 %. Contrairement à ce qu'il avait dit lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a précisé que la réforme de la taxe d'habitation serait mise en œuvre progressivement dès l'an prochain et que la réforme de l'ISF se ferait, elle aussi, en 2018 dans sa totalité. L'an prochain également serait appliqué le prélèvement forfaitaire unique de 30 % sur les revenus de l'épargne. Les modalités de la réforme de la taxe d'habitation restent à préciser mais celles de la transformation de l'ISF en un impôt sur la fortune immobilière (IFI) le sont quasiment : pas de changement dans les seuils et dans les taux, et maintien de l'abattement de 30 % sur la résidence principale.

→ FINANCES PUBLIQUES : LE GOUVERNEMENT RABOTE

Le Ministre du Budget a été chargé de rechercher les moyens d'économiser quelques milliards tant pour éponger les dépenses engagées par la précédente équipe mais non financées, que pour laisser un peu de marge de manœuvre au nouveau Gouvernement.

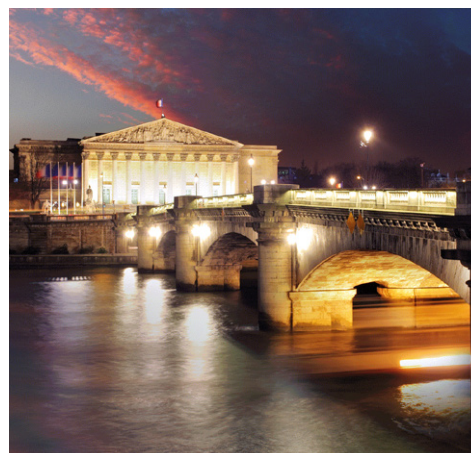
Le rabot qui sera passé sur les dépenses publiques obéira à deux principes : pas d'augmentation de la pression fiscale et pas de diminution des services publics. Ce rabot s'exercera sur le parc automobile des ministères, sur des négociations plus rigoureuses d'appels d'offres, sur des frais de fonctionnement diminués, et se traduira par la révision à la baisse de certains programmes de modernisation des ministères (comme la numérisation par exemple), et un étalement dans l'année des contrats aidés puis la réduction de leur nombre. Par ailleurs, pour tenir ses engagements (de campagne notamment) le Gouvernement a décidé d'annuler 3,3 milliards de crédits et de les réaffecter à d'autres priorités. Le logement sera mis à contribution puisque Gérard Darmanin a indiqué que la réforme des APL, décidée en 2016 mais non encore appliquée, le sera désormais.



LOBBYING

→ DROIT DU TRAVAIL : LES DÉPUTÉS AVANCENT

L'Assemblée nationale a voté par 155 voix contre 21 l'article du projet de loi habilitant le gouvernement à réformer par ordonnances. Les députés ont également validé l'idée de définir un barème pour les indemnités prud'homales ainsi que le principe d'un plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif. Ils ont par ailleurs approuvé des CDI de projets, c'est-à-dire l'extension à d'autres secteurs d'activité du contrat de chantier qui est aujourd'hui utilisé essentiellement dans le BTP (et plus particulièrement dans les grandes entreprises du secteur).



SOCIAL

→ L'ASSURANCE MALADIE ANNONCE DES ÉCONOMIES POUR TENTER DE CANALISER L'EXPLOSION DES DÉPENSES

Devant la perspective d'un nouveau surcroît de dépenses de santé, l'assurance maladie a présenté un plan d'économies de près de 2 milliards. Il faut dire que le vieillissement de la population s'accompagne d'un accroissement considérable de maladies chroniques.

Ainsi, l'assurance maladie anticipe 12 % de diabétiques en plus (soit 450 000 personnes de plus), 13 % de maladies cardio-vasculaires supplémentaires, 10 % de maladies respiratoires en plus, 20 % de maladies inflammatoires et 11 % de maladies psychiatriques.

Bref, il est urgent de prendre des mesures pour endiguer ce flux supplémentaire de dépenses.

L'assurance maladie suggère ainsi de tenter l'expérience du paiement au forfait pour certains actes chirurgicaux comme la pose d'une prothèse de hanche par exemple, incluant l'acte lui-même et le "SAV".

Dans le même esprit, la CNAM suggère d'instaurer un cadre juridique générique

580 000

FRANÇAIS DEVRAIENT ÊTRE ATTEINTS
DE PATHOLOGIES LOURDES D'ICI 2020.

permettant justement de mener des expérimentations destinées à tester de nouveaux modes d'organisation des soins, de partage de compétences et de financement.

Elle propose également de développer des « alternatives de ville » pour désengorger les urgences.

Enfin, elle préconise d'assurer un suivi à domicile des nouvelles mères pour réduire le nombre de journées d'hospitalisation en maternité. Si le nombre de femmes retournant chez elles avant les 72 heures de leur nouveau-né était doublé, l'économie atteindrait 23,5 millions d'euros.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE



la Lettre
de la CAPEB

LA CAPEB AUDITIONNÉE PAR L'ARF

Cette audition portait sur le service public de la performance énergétique de l'habitat. Ce fut une occasion pour la CAPEB de préciser son point de vue sur les plateformes d'information existantes et de plaider pour un guichet unique et une association plus étroite et plus systématique des organisations professionnelles, pour un fonctionnement plus homogène sur le territoire et surtout pour éviter que les plateformes interviennent dans le champ de compétences des entreprises. L'audition a également permis au Président de la CAPEB et à Sabine Basili, vice-présidente en charge des affaires économiques, de rappeler l'investissement des petites entreprises du bâtiment en matière de rénovation énergétique, via la qualification ECO Artisan® notamment, mais aussi via les formations FEE Bat. Ils ont, par ailleurs, défendu ardemment la création de groupements d'artisans qui permettent de présenter une offre globale aux particuliers. Enfin, ils ont valorisé les avantages que présenterait un fonds d'avance travaux et appelé de leurs vœux son développement généralisé sur l'ensemble du territoire que ce soit au profit de la transition énergétique comme de la Silver économie.

LE PRÉSIDENT LIÉBUS REÇU AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Le rendez-vous qui avait lieu ce mardi avec Emmanuel Moulin, Directeur de cabinet du Ministre de l'Économie, était éminemment stratégique puisque, d'ores et déjà, le Gouvernement travaille à l'élaboration du prochain projet de loi de finances. Dans ce cadre, la CAPEB a défendu avec vigueur le maintien du taux réduit de TVA pour les travaux d'entretien amélioration des logements, notamment pour les rénovations énergétiques, et plaidé pour son extension aux travaux d'accessibilité. Sur la question du maintien des taux de TVA actuels, le Directeur de cabinet de Bruno Le Maire s'est voulu rassurant. Le Président de la CAPEB a plaidé également pour le maintien du CITE qui a fait ses preuves dans un secteur d'activité qui a besoin d'être soutenu, ainsi que pour le statu quo en matière d'investissement locatif (Pinel) et d'accession à la propriété (PTZ+). L'entretien a permis par ailleurs de revenir sur le prélèvement de l'impôt à la source. La CAPEB a souligné qu'il fallait aller au-delà d'un simple report en recherchant les moyens de ne pas faire peser sur les entreprises la responsabilité de cette collecte d'impôt. Enfin, elle a plaidé pour une harmonisation de la fiscalité des entreprises quelle que soit leur forme juridique, individuelle ou sociétaire.

UNE INTERVENTION AU CESE

Mercredi, le Président Liébus a participé à un débat organisé au sein de la section spécialisée "Emploi, affaires sociales et citoyenneté" du CESE. Il s'agissait d'évoquer le rôle des partenaires sociaux face aux nouveaux modes d'organisation du travail. Patrick Liébus a confirmé combien ce rôle est essentiel, que ce soit du côté patronal ou salarié, tant les évolutions sur le marché du travail sont profondes : développement des plateformes, statuts à clarifier et à protéger, notamment pour éviter que de faux indépendants prolifèrent au détriment des indépendants et des salariés en situation régulière mais également au détriment des systèmes de protection sociale. Le Président est également intervenu au sujet de la formation professionnelle tout au long de la vie qu'il a jugé essentielle après l'apprentissage d'un métier pour pouvoir s'adapter rapidement et concrètement aux nouvelles technologies et aux évolutions des métiers, où la robotique se développe et simplifie certaines tâches, mais toujours sous la maîtrise des hommes.

UN ÉCHANGE AVEC LA FONDATION TRAVAILLER AUTREMENT

Le Président de la CAPEB a rencontré jeudi Laurent Grandguillaume, ancien député avec lequel nous avons beaucoup travaillé notamment sur la microentreprise et qui anime désormais la Fondation « Travailler autrement ». Cette dernière est un think tank sur les nouvelles formes d'emploi, lieu d'échanges et laboratoire d'idées. Les réflexions de la Fondation partent du constat que le rapport des Français au travail et à l'entreprise a profondément et durablement changé et qu'il faut donc reconstruire un marché du travail qui apporte davantage d'autonomie pour les individus et plus de souplesse pour les entreprises. Dans le cadre de ces réflexions, la Fondation a travaillé sur le cas des indépendants qui sont aujourd'hui plus de 2 millions et a formulé une série de propositions pour simplifier et sécuriser leur parcours. Il était donc tout à fait logique que la CAPEB fasse part de son point de vue à ce sujet.

LE PRÉSIDENT DE LA CAPEB RENCONTRE LE MINISTRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Nombreux ont été les sujets à aborder avec le Ministre de la Cohésion des Territoires, Jacques Mézard, anciennement membre du Parti radical de gauche et nouvellement LREM, et sénateur du Cantal depuis septembre 2008. Pour cet entretien, le Ministre était accompagné de son

Secrétaire d'État Julien Denormandie.

Le Président de la CAPEB a présenté au Ministre les actions qu'il juge nécessaire de conduire pour soutenir et développer l'activité du bâtiment, maintenir et accroître les emplois du secteur et répondre aux besoins criants de logements de la population.

En l'occurrence, Patrick Liébus a invité le Ministre à basculer la politique nationale du logement vers des politiques territoriales afin d'optimiser l'investissement en matière de logement et de tenir compte des spécificités et besoins des territoires. Il a fortement plaidé pour une vraie simplification de l'environnement réglementaire et normatif du bâtiment ainsi que pour un soutien de l'État aux entreprises du secteur dans leurs efforts pour intégrer le numérique.

Le Président Liébus a évidemment demandé le maintien des différents dispositifs de soutien à la rénovation des logements et tout particulièrement de la TVA à taux réduit et du CITE que la Cour des Comptes vient néanmoins de remettre en cause, une nouvelle fois, dans son rapport sur les comptes de la Nation. Il a souligné la nécessité de renforcer les leviers financiers à la réalisation de travaux, car si l'activité de la construction neuve est nettement repartie, celle de l'entretien amélioration reste encore trop peu dynamique. Non seulement il faut stabiliser les taux réduits de TVA et le crédit d'impôt, mais il faut également renforcer la communication sur l'Eco-PTZ, mobiliser le fonds de financement de la transition énergétique pour financer les offres de prêts dédiées à la rénovation des logements et enfin, garantir le financement du programme Habiter Mieux après la fin programmée du fonds d'aide à la rénovation thermique, c'est-à-dire le 31 décembre prochain. Au cours de cet entretien, les programmes PACTE, PTNB et PRDA ont également été évoqués, tout comme les marchés publics et les travaux d'isolation obligatoires (travaux embarqués).

L'AG DE LA CAPEB CREUSE

Le Président confédéral devait participer ce vendredi 21 juillet à l'assemblée générale de la CAPEB Creuse qui inaugurerait ses nouveaux locaux.



Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2017



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

ARTUR